



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 18007

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le rôle que devrait pouvoir jouer l'enseignement secondaire des mathématiques notamment dans le cadre du projet de réforme des lycées. Les mathématiques sont un moyen efficace de structuration du raisonnement auxquelles les sciences et de nombreuses disciplines, comme l'économie, ont systématiquement recours. Les mathématiques devraient jouer pleinement leur rôle de formation générale des élèves et non pas un rôle de sélection. La réforme envisagée devrait permettre une formation mathématique de qualité à tous les jeunes qu'ils poursuivent un enseignement général ou technique et non seulement aux futurs polytechniciens ou aux futurs professeurs de mathématiques, tout en considérant la diversité des orientations possibles des élèves. Il lui demande donc si dans le prochain projet de réforme des lycées, il envisage d'adopter des dispositions tenant compte de ces préoccupations et exigences.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a engagé depuis le début de l'année une consultation de très grande ampleur sur les enseignements en lycée afin de les adapter aux exigences de notre temps. A partir du rapport et des propositions de MM. Edgar Morin et Philippe Meirieu qui ont été rédigés pour faire la synthèse de cette consultation, le ministre a exposé devant le Parlement les grands principes qu'il a retenus pour l'organisation et le contenu des études en lycée. Le lycée doit préparer efficacement soit l'entrée dans l'enseignement supérieur, soit l'accès à la vie professionnelle, ce qui implique la prise en compte de tous les talents en garantissant l'égalité des chances pour tous les élèves. Cela passe notamment par une orientation progressive fondée sur des critères positifs et conçue de manière à permettre des réorientations éventuelles. Les programmes d'enseignement doivent être revus en privilégiant davantage les connaissances de base, les apprentissages fondamentaux et la maîtrise des savoirs appuyée sur de meilleures liaisons entre les disciplines. Les horaires globaux d'enseignement seront réduits afin de pouvoir dégager du temps pour l'aide individualisée aux élèves et les travaux personnels encadrés. Enfin, la diversité actuelle des voies de formations générales, technologiques, professionnelles, sera maintenue. Ces orientations ont été soumises pour consultation aux régions, aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs. Les fédérations syndicales représentatives des personnels de lycée sont consultées, ainsi que les différentes associations concernées, et le Conseil national des programmes est saisi. Ces principes doivent trouver une traduction dans des textes réglementaires qui préciseront dans le détail les modifications à apporter, mais la réflexion à ce sujet n'en est qu'à ses débuts. Il convient en effet de se donner du temps afin de mettre en place dans les meilleures conditions les structures du lycée à venir. Au cours de cette réflexion, il va de soi que la place et le rôle des mathématiques dans la formation des élèves seront examinés avec une attention particulière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18007

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4210

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6555